



Projet de PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Gym Volontaire Montbrisonnaise  
vendredi 14 novembre 2025 (Saison 2024-2025)

L'Assemblée Générale du club « GV Montbrisonnaise » a eu lieu le vendredi 14 novembre 2025 à 18h00, salle de l'Orangerie, Avenue d'Allard, 42600 Montbrison.

Louis REDAUD remercie pour leur présence :

Les membres bénévoles du Comité Directeur du club :

- Josiane DUMAS, secrétaire
- Odile CATELAND, trésorière
- Nicole GRANDPIERRE
- Véronique ROUCHOUZE
- Monique PAULET
- Colette BAUDO
- Geneviève MAZIOUD
- Marie CHAZAL
- Martine AUDOUARD
- Françoise DUMAS

Les représentants des municipalités :

- Montbrison : Jean-Yves BONNEFOY, adjoint au maire en charge des sports et vice-président du Conseil Départemental en charge de la jeunesse et des sports,
- Lézigneux : Martine FONT, adjointe au maire.

La référente pour notre secteur géographique du Comité départemental d'éducation physique (CODEP 42) : Marie-Antoinette CREPET.

Les animateurs : Rosalie VIRICEL (yoga).

Et tous les adhérents qui ont fait l'effort d'être présents.

Avec **109 adhérents présents** et **214 pouvoirs**, le quorum étant atteint, Louis REDAUD, Président du club annonce que l'Assemblée Générale peut siéger valablement.

Il s'appuie sur une présentation en diaporama (cf PJ)

**Point 1 de l'ordre du jour :**

Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 8 novembre 2024 (disponible en ligne sur le site de la GV)

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

**Point 2 de l'ordre du jour :**

Louis REDAUD présente l'organisation et les objectifs de la Fédération Française d'Education Physique et Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et de ses divers organes régionaux (CoReg) et départementaux (CoDep).

Il insiste sur le fait que les clubs GV affiliés à cette fédération nationale, font partie d'un réseau et peuvent s'appuyer sur les structures nationale, régionale et départementale selon les sujets (formations, appui juridique, montage de dossiers, gestion administrative...) et bénéficient de nombreux avantages (assurance, matériel de sport/gym à coût réduit, frais SACELM...) tout comme les licenciés à la FFEPGV (adhérents pratiquants et animateurs) directement ou indirectement.

**Point 3 de l'ordre du jour :**

Actualité sur le comité directeur et élection du Président (art. 20 des statuts).



Louis REDAUD signale que, suite à la démission de Nicole JUTHIER de sa fonction de Présidente du Comité Directeur à l'issue de l'AG du 8 novembre 2024, il a été désigné par le CoDir et après vote à l'unanimité lors de la réunion du, nouveau Président.

Conformément à l'article des statuts de l'association, cette nomination doit être validée par l'Assemblée Générale. Après s'être présenté, il propose de passer au vote.

**Vote** : la candidature de Louis REDAUD est approuvée à l'unanimité.

#### **Point 4 de l'ordre du jour :**

Présentation et adoption des rapports (cf diaporama):

- Rapport moral, présenté par Louis REDAUD, avec la mise en place de la plateforme Assoconnect qui a apporté de gros changements dans la procédure d'inscription désormais dématérialisée et en ligne, des remerciements sont adressés à Josiane DUMAS par le Comité Directeur pour son investissement remarquable dans la mise en œuvre de cette nouvelle procédure.

**vote** : approuvé à l'unanimité,

- Rapport d'activités présenté par Josiane DUMAS

**vote** : approuvé à l'unanimité,

- Rapport Financier 24-25 présenté par Odile CATELAND (cf annexe 1) qui termine son propos en remerciant Frédérique BREMENSON d'avoir accepté de vérifier les comptes.

Louis REDAUD souligne que la ville de Montbrison met à disposition de la GV Montbrison ses équipements et salles gratuitement, de même que Loire Forez agglomération pour le centre nautique Aqualude. Le montant de cette participation (don en nature) sera plus clairement évalué et apparaîtra dans les prochains bilans financiers.

**vote** : approuvé à l'unanimité.

Odile CATELAND présente ensuite le budget prévisionnel 2025-2026.

**vote** : approuvé à l'unanimité.

Odile CATELAND est également remerciée par le comité directeur pour son investissement supplémentaire dans la mise en place de la gestion financière du club dans Assoconnect.

Louis REDAUD présente les perspectives à venir.

#### **Point 5 de l'ordre du jour :**

Louis REDAUD présente le « Pack Sport Santé » mis au point par la FFEPGV avec son application en ligne accessible à tous les adhérents.

#### **Point 6 de l'ordre du jour :**

Des démissions d'administratrices (Martine AUDOUARD et Véronique ROUCHOUZE) prenant effet à l'issue de cette Assemblée Générale imposent un renouvellement de certains membres. Louis REDAUD lance un appel aux bonnes volontés qui souhaiteraient s'investir bénévolement dans la vie du club, en fonction de leur compétence et affinité pour tel ou tel sujet (secrétariat, comptabilité, administration des sites WEB, FaceBook...).

#### **Point 7 de l'ordre du jour :**

Questions diverses : aucune question n'a été transmise.

Après des échanges informels spontanés, l'ordre du jour étant épuisé, Louis REDAUD remercie une nouvelle fois les présents, il confie le mot de la fin à Jean-Yves BONNEFOY puis invite les participants à partager un moment convivial autour du buffet.

La séance est levée à 19h50.

Le Président  
Louis REDAUD

## ANNEXE 1

### **Rapport de la trésorière, Odile CATELAND**

#### **Compte rendu financier 2024-2025**

**Ce bilan porte sur 12 mois** : du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

Les recettes: 121 057.91 € + 1905.47 € (intérêts) soit **122 963.38 €**

Les dépenses : **107 012.44. €**

Nous avons donc un excédent de **15 950.94€ pour l'année 24-25**

En voici le détail

#### **Recettes :**

##### 1) Adhésions licenciés

Ces adhésions sont la principale source de revenus de l'association. Les remboursements de cours et de badges sont déduits de ces recettes.

Il faut savoir que sur le montant de votre cotisation, nous avons versé 31.90 € au CODEP, il faut toutefois préciser que le CODEP ne perçoit pas en totalité le montant de cette licence, il verse à son tour 23 € à la FFEPGV (Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire).

Pour l'année en cours, le montant de la licence est passé à 33.90 € c'est la raison pour laquelle nous avons augmenté nos tarifs, vous avez dû vous en rendre compte lors de votre inscription.

Petit rappel, vous avez dû ou vous allez recevoir par internet cette licence. A cette licence est joint un reçu fiscal vous donnant droit à réduction d'impôt : le montant est de 24.28 €, cette somme est à déclarer au titre d'une réduction d'impôt.

2) Rbt Tee-shirts : l'an dernier, nous avons commandé des tee-shirts pour les membres du bureau qui nous les ont remboursés

3) Rbt matériel : Pour les timbres : Cela correspond au montant des timbres payé par les adhérents qui n'avaient pas oblitéré les enveloppes que nous demandions l'an dernier pour l'envoi des documents de réinscription, Pour l'année en cours, ces enveloppes n'ont pas été nécessaires puisque les inscriptions se sont faites par internet.

Pour les ballons paille : Cela correspond à la vente des ballons que nous vous proposons aux adhérents au prix de 3.50€

4) Rbt autres GV : c'est la participation d'autres GV qui ont les mêmes animateurs que nous et qui participent aux frais de licence de ces animateurs. Nous essayons de mutualiser ces frais entre GV .

5) Cœur et santé : une participation financière est demandée en fin de saison à Cœur et santé dont les adhérents ont des cours communs avec nos adhérents d'ATOUTGYM soit le lundi soit le jeudi à Energym Nous assurons la rémunération de notre salarié Hamza BRAYAC et répercutons les dépenses (salaires, location Energym... ) au prorata de leur nombre d'adhérents..

6) Subv PSF (Projets Sportifs Fédéraux) : En 2025, la GV a déposé un dossier de demande de subvention pour créer un nouveau cours de gym douce à l'espace des associations et un nouveau cours de Pilates à Lézigneux . Suite à l'acceptation de notre dossier, une subvention de 1500 € nous a été accordée par l'Agence Nationale du Sport.

7) Subv Sono : La sono de la piscine est tombée en panne, il a fallu la remplacer, pour cet achat le Conseil départemental nous a accordé une subvention de 800 € .

8) CPAM et HUMANIS: cela correspond aux remboursements pour nos animateurs en arrêt maladie ou maternité.

#### **Dépenses :**

1) Licences CODEP : Il s'agit des 31.90 € versés au CODEP pour chaque adhérent.

2) Participations financières versées aux autres GV pour les licences des animateurs que nous avons en commun.

3) Impact Emploi + Réaffiliation : Nous versons aussi une participation financière (Impact Emploi ) au CODEP qui s'élève à 975 € : 75€ par salarié CDI, nous en avons 13 en 2024/2025 . Cette participation est justifiée par le fait que le CODEP établit les fiches de salaire d'après les bordereaux que nous envoyons en début de saison, gère les arrêts maladie, les ruptures conventionnelles, ce que nous serions bien incapables de faire seuls. Nous les remercions très sincèrement (Valérie, la personne chargée des paies au CODEP est très professionnelle et d'une grande disponibilité, cela nous rassure beaucoup).

D'autre part, le montant de notre réaffiliation au CODEP est de 90 € par an.

4) 47.080.96 € cela correspond au montant des salaires versés à nos 13 animateurs

5) Cotisations URSSAF, AFDAS AG2R HUMANIS,

6) SLST : Sud Loire Santé au Travail organisme qui assure le suivi médical de nos salariées en particulier les visites médicales d'embauche et les visites tous les 5 ans auprès d'un médecin ou infirmier.

Depuis la saison 23-24 nous pouvons partager les frais entre les GV qui emploient la même personne. Le SLST nous a demandé d'établir pour chaque salarié la liste de ses différents employeurs GV. Sur cette année 2025 nous avons payé les factures de 2024 et 2025. Nous avons reporté la somme de 284 € sur l'année 25-26.

- 7) Matériel : achat ballons, élastiques, micro, mousse micro etc....
- 8) Location des salles : Comme vous pouvez le constater pour les frais de location de salles, apparaissent uniquement ceux des salles de Savigneux (2388€), Lézigneux (350€) et Energym (3800€) pour les cours d'atout-Gym. Pas de frais de location de salles pour Montbrison.  
Nous tenons à remercier la mairie de Montbrison qui nous prête gracieusement les salles pour les cours et réunions. Cela nous fait une grosse économie.  
Depuis septembre 2024, Loire Forez a décidé de faire payer un droit d'entrée à la piscine de 30 €. Ce droit d'entrée n'a pas d'impact sur la comptabilité de la GV puisqu'il est versé directement par les adhérents à Loire Forez. Suite à la suppression de certains créneaux horaires, 72 adhérents n'ont pas voulu se réinscrire et nous avons dû leur rembourser leur caution de badge.
- 9) ASSOCONNECT, c'est le logiciel utilisé cette année pour vos inscriptions ainsi que pour la comptabilité. Cela va simplifier le travail au niveau des inscriptions. Par contre au niveau de la comptabilité, tout n'est pas clair pour l'instant, mais avec le temps cela va s'arranger. Nous pouvons dire un grand merci à l'équipe en particulier à Josiane qui n'a pas compté son temps pour la mise en route de ce nouvel outil.

En conclusion, ce compte-rendu montre un excédent de **15 950.94 €**. Cet excédent vient s'ajouter à notre trésorerie sur le livret. Cette trésorerie est nécessaire et indispensable. Jusqu'à la saison 25-26, nous avons besoin de prélever de l'argent sur le compte livret pour arriver à clore nos comptes au 31 août. Nous le ressentirons moins dorénavant, avec les nouvelles inscriptions sur Internet dont les versements arrivent sur le compte dès juillet.

#### **Budget prévisionnel pour 2025 – 2026**

Dans ce budget prévisionnel, nous prenons en compte, comme l'an dernier, la fermeture de la piscine à compter des vacances de Noël pendant 4 ou 5 semaines pour des travaux d'entretien. Compte tenu des 2 semaines de vacances scolaires pendant lesquelles les cours ne sont pas dispensés, nous devrions n'être impactés que sur 3 semaines en janvier.

Nous avons donc lissé les salaires des maîtres nageurs sur 31 semaines au lieu de 34.

Nous vous informons d'autre part que Tom nous quitte au 31 Décembre 2025. Il sera remplacé par Manon BERGER à compter de fin janvier 2026, date de la réouverture de la piscine

Si des personnes souhaitent voir le détail des comptes, il est à votre disposition.

-----